

LePoint.fr (12/05/10)

La mise en oeuvre du chantier des Halles "ne sera pas retardée"

La mairie de Paris a assuré mercredi, après la suspension du permis de démolir du jardin des Halles, que "la mise en oeuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne sera pas retardée", la ville prévoyant de déposer un nouveau permis de démolir.

Le juge des référés a ordonné mercredi la suspension de l'exécution du permis de démolir du jardin des Halles "au motif qu'il y avait un doute sérieux quant à sa légalité", a annoncé Me Cyril Laroche, avocat de l'association Accomplir et de deux autres collectifs qui avaient demandé en urgence l'annulation du permis de démolir du jardin.

Dans un communiqué, la mairie de Paris "conteste ce jugement dans la mesure où le Conseil de Paris avait précisément délibéré, lors de sa séance des 6 et 7 avril 2009, pour autoriser le maire à déposer *toute demande d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet*".

Afin de "ne pas retarder le calendrier de l'opération, le Conseil de Paris sera saisi dès sa prochaine séance des 7 et 8 juin 2010 d'une nouvelle délibération autorisant expressément le maire de Paris à déposer ce même permis de démolir". "Ainsi, la mise en oeuvre opérationnelle de l'ambitieux projet de réaménagement des Halles ne sera pas retardée. La ville de Paris entend engager les premiers travaux des aires de jeux pour enfants dès l'automne 2010 après obtention d'un nouveau permis de démolir, permettant une ouverture au public de ces aires de jeux à la fin 2011", selon les services de Bertrand Delanoë.

<http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2010-05-12/paris-la-mise-en-oeuvre-du-chantier-des-halles-ne-sera-pas-retardee/920/0/454339>